
L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ DANS LA MITIS

**Mémoire présenté à :
Santé Québec Bas-Saint-Laurent**

Adopté le 8 juillet 2026
MRC de La Mitis

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

 Contexte de la démarche 3

 Démarche 4

PORTRAIT DU TERRITOIRE 5

CONSTATS SUR L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ 8

IMPACTS POUR LA POPULATION 11

DEMANDES ET RECOMMANDATIONS 13

CONCLUSION 15

ANNEXES 17

INTRODUCTION

Le présent mémoire vise à documenter les enjeux liés à l'accès aux soins de santé de proximité sur le territoire de la MRC de La Mitis, avec une attention particulière portée à la situation de l'urgence de Mont-Joli.

Il présente d'abord le contexte ayant mené à sa réalisation ainsi que la démarche retenue pour documenter les réalités du territoire. Il dresse ensuite un portrait socioéconomique et démographique de La Mitis, puis expose les principaux constats issus des données officielles disponibles, des témoignages citoyens et des contributions reçues du milieu. Le mémoire analyse par la suite les impacts observés ainsi que les enjeux soulevés pour la population et formule enfin des recommandations visant à maintenir un accès sécuritaire, prévisible et adapté aux réalités du territoire.

Les documents complémentaires ayant servi à l'élaboration du mémoire, notamment les témoignages, les contributions d'organismes, les données statistiques, les documents de référence et la revue de presse, sont présentés en annexe.

Contexte de la démarche

L'accès à des soins de santé de proximité constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie, la sécurité et l'attractivité des communautés de La Mitis. Dans un contexte marqué par la réduction des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli les fins de semaine, de nombreux citoyens, organismes et acteurs du milieu ont exprimé leurs préoccupations quant aux répercussions de cette situation sur la population et sur le développement du territoire.

La question de l'accès aux soins de proximité a en effet mobilisé plusieurs acteurs du milieu. Le 1er mai 2026, le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli et le Comité des usagers et de résidents de La Mitis ont tenu une conférence de presse afin de faire part de leurs préoccupations relativement à la réduction des services à l'urgence de Mont-Joli. Des organisations syndicales de Santé Québec Bas-Saint-Laurent ont également exprimé publiquement leurs préoccupations dans un communiqué conjoint publié le 28 avril 2026 (annexe E).

Des organismes communautaires ainsi que plusieurs citoyens ont également transmis des témoignages et des commentaires à la MRC de La Mitis dans le cadre de l'appel à témoignages lancé par la MRC à l'adresse courriel avenirsante@mitis.qc.ca. La diversité des acteurs ayant pris position dans ce dossier (citoyens, organismes communautaires, représentants des usagers, organisations syndicales et élus municipaux) témoigne de l'importance accordée à cet enjeu dans le milieu.

Considérant les préoccupations exprimées et l'importance de cet enjeu pour le territoire, les élus de la MRC de La Mitis ont jugé nécessaire de documenter la situation afin d'éclairer la réflexion des décideurs et de contribuer à l'identification de solutions adaptées aux réalités du territoire. La démarche retenue vise à présenter les préoccupations exprimées par le milieu tout en les mettant en perspective avec les données territoriales et les informations officielles disponibles.

La MRC de La Mitis intervient dans ce dossier en raison de son rôle en matière de développement territorial et de sa responsabilité de porter les préoccupations de ses municipalités et de sa population. Les enjeux liés à l'accès aux soins dépassent le seul cadre du réseau de la santé : ils influencent la vitalité des communautés, l'attractivité du territoire, le maintien des familles, le vieillissement en région ainsi que la capacité des personnes vulnérables à obtenir des services adaptés à leurs besoins. À ce titre, l'accès aux services essentiels, dont les services de santé, constitue un enjeu directement lié au développement et à la qualité de vie du territoire.

Le présent mémoire poursuit trois objectifs :

- Présenter les caractéristiques du territoire de La Mitis qui rendent les soins de proximité particulièrement importants
- Documenter la situation actuelle à partir des données officielles disponibles, des témoignages recueillis et des contributions du milieu
- Formuler des recommandations concrètes visant à maintenir un accès sécuritaire, prévisible et adapté aux réalités de la population de La Mitis.

Le mémoire s'appuie sur des données territoriales, des données obtenues auprès de Santé Québec Bas-Saint-Laurent ainsi que sur les témoignages et contributions transmis à la MRC. Il vise à contribuer à la réflexion sur l'avenir des soins de proximité dans La Mitis et à soutenir la recherche de solutions durables pour la population.

Démarche

La présente réflexion repose sur une démarche documentaire et territoriale. Elle ne constitue pas une évaluation clinique des pratiques médicales. Elle vise plutôt à documenter, à partir des informations disponibles, les conditions d'accès à des soins de proximité dans La Mitis et les effets de la situation actuelle sur la population.

Elle repose sur trois principales sources d'information.

Les portraits territoriaux et socioéconomiques réalisés par la MRC de La Mitis démontrent que plusieurs déterminants influencent le développement du territoire, notamment le vieillissement de la population, les vulnérabilités socioéconomiques, les enjeux de logement, de mobilité, de littératie, d'attractivité ainsi que l'accès aux services essentiels, dont les services de santé. Ils servent ici à situer le dossier de l'urgence de Mont-Joli dans une réalité régionale plus large.

Afin d'appuyer l'analyse sur des données factuelles, la MRC a obtenu, par demande d'accès à l'information, des statistiques produites par Santé Québec Bas-Saint-Laurent concernant le fonctionnement de la Clinique d'urgence mineure de La Mitis (annexe C). La période du 1^{er} janvier au 29 avril 2026 a été retenue puisqu'elle correspond au moment où l'urgence de Mont-Joli a commencé à fermer à 16 h les fins de semaine, cette réduction étant en vigueur depuis janvier 2026. Les données couvrent donc l'ensemble de la période pour laquelle la mesure était appliquée au moment de la demande d'accès à l'information. Les données permettent notamment de documenter les situations de débordement, les départs sans consultation médicale et les réorientations vers l'urgence de Rimouski. La MRC a également pris connaissance d'une correspondance transmise au député de Matane-Matapédia concernant les modalités d'accès au

mécanisme de dépannage médical (annexe D). Les informations qui y sont présentées ont été prises en considération dans l'analyse, puisqu'elles permettent de mieux comprendre les critères actuellement appliqués à ce mécanisme ainsi que leurs répercussions sur certains établissements de santé régionaux.

Enfin, le mémoire s'appuie également sur des témoignages et des contributions recueillis auprès de citoyens, d'organismes et d'acteurs du milieu afin de documenter les réalités vécues sur le territoire. Ces contributions comprennent quatre témoignages citoyens reçus à l'adresse courriel avenirssante@mitis.qc.ca, ainsi que des avis transmis par différents organismes, notamment l'AREQ Mitis, une intervention de CLEF Mitis-Neigette portant sur la littératie en santé ainsi qu'une prise de position intersyndicale en appui au maintien des services. Les extraits cités dans ce mémoire proviennent de témoignages et de contributions transmis à la MRC. Les témoignages ont été anonymisés lorsque requis et sont reproduits intégralement en annexe.

À ces sources s'ajoutent les témoignages verbaux rapportés à plusieurs élus de la MRC par des citoyennes et citoyens de leur municipalité. Bien que non documentés par écrit, ces échanges ont contribué à alimenter la compréhension des réalités vécues sur le territoire et à orienter la présente démarche.

PORTRAIT DU TERRITOIRE

La MRC de La Mitis comptait 18 224 personnes en 2023. Sa structure d'âge diffère sensiblement de celle du Québec : la proportion des 65 ans et plus y atteint 28,1 %, comparativement à 21,4 % au Québec, tandis que la part des 18 à 64 ans y est moindre. Cette réalité démographique est particulièrement importante dans l'analyse de l'accès aux soins de proximité : un territoire plus âgé a généralement davantage besoin de services accessibles, prévisibles et proches du milieu de vie.

Répartition démographique

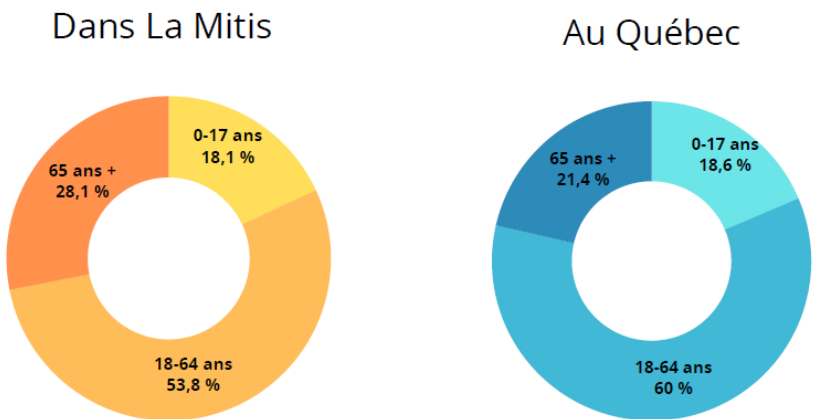


Figure 1 — Population totale et répartition démographique de la MRC de La Mitis (2023) (source : portrait territorial de la MRC)

Les indicateurs socioéconomiques confirment aussi une vulnérabilité accrue. Dans La Mitis, le taux de travailleurs chez les 25 à 64 ans est de 72,5 %, comparativement à 80,7 % au Québec. Le revenu disponible après impôt y est de 29 557 \$, contre 34 180 \$ au Québec. La part des personnes à faible revenu atteint 17,6 % dans La Mitis, contre 11,9 % au Québec. Ces écarts signifient concrètement qu’une partie plus importante de la population dispose de moins de ressources pour absorber les coûts, le temps et l’organisation que représentent des déplacements supplémentaires pour accéder à des soins.

Indicateurs socioéconomiques

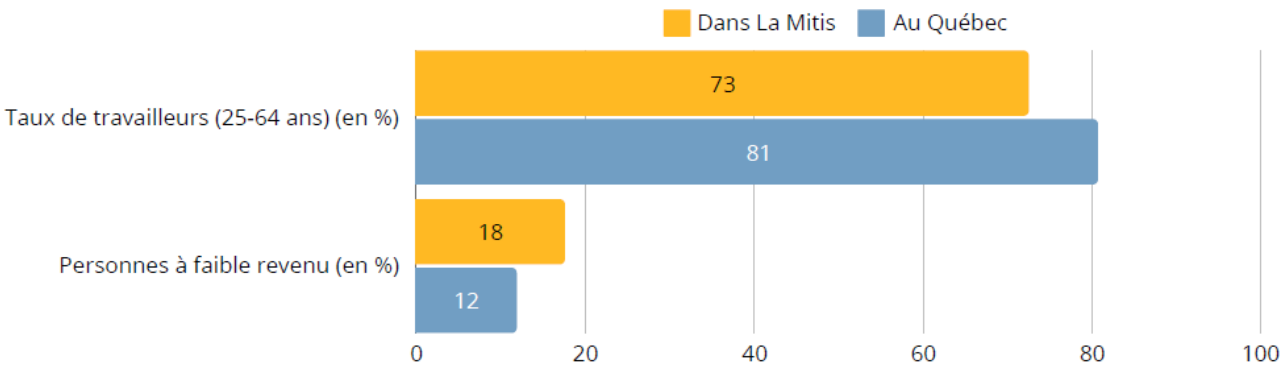


Figure 2 — Principaux indicateurs socioéconomiques (La Mitis vs Québec) (source : portrait territorial de la MRC)

Le portrait de la scolarité ajoute une autre dimension importante. La proportion de diplômés universitaires est plus faible dans La Mitis que dans l’ensemble du Québec (15 % contre 33 %). À l’inverse, la part des personnes dont le plus haut diplôme est un diplôme d’études professionnelles est plus élevée (30 % contre 19 % au Québec). Le portrait met également en évidence des taux d’obtention du diplôme d’études secondaires inférieurs à ceux observés à l’échelle québécoise, tant chez les hommes que chez les femmes. S’ajoute à cela que près de 60 % de la population n’atteint pas le niveau 3 du Programme pour l’évaluation internationale des compétences des adultes, seuil jugé nécessaire pour comprendre des textes plus longs et plus complexes. Dans un dossier où les horaires changent, où les corridors de services se modifient et où les consignes d’orientation deviennent plus nombreuses, cet enjeu peut influencer la capacité de certaines personnes à comprendre l’information transmise, à s’orienter dans le système de santé et à accéder aux services disponibles.

Scolarité

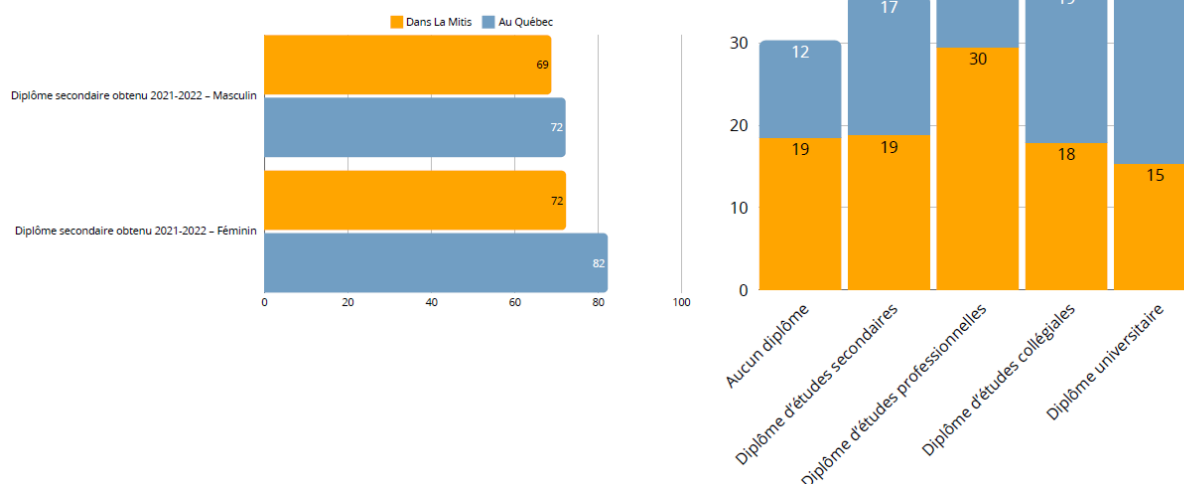


Figure 3 — Indicateurs de scolarité dans La Mitis (source : portrait territorial de la MRC)

Les conditions de logement et de mobilité renforcent également l'importance des services de proximité. Dans La Mitis, 6,6 % des ménages ont des besoins criants en matière de logement. En 2024, 206 personnes ont eu recours au Service d'aide à la recherche de logement, une personne sur cinq n'a pas trouvé de logement sur le territoire et 26 personnes étaient toujours en attente. Le territoire présente aussi une vulnérabilité alimentaire et d'accès aux services : un tiers des résidents des municipalités doit parcourir plus de 15 minutes pour accéder à une épicerie de grande chaîne, et 40 % des municipalités n'ont pas de commerce alimentaire. Bien qu'ils ne relèvent pas directement du réseau de la santé, ces éléments décrivent des conditions de vie qui pèsent sur la capacité de se déplacer, de gérer un problème de santé rapidement et d'absorber des délais supplémentaires.

Les documents de la MRC montrent aussi que les personnes âgées occupent une place importante dans le tissu social. Les 55 à 75 ans forment la tranche d'âge la plus nombreuse. Parmi les 65 à 74 ans, 30 % vivent seuls. Cette proportion grimpe à 38 % chez les 75 ans et plus. Plus de la moitié des personnes âgées reçoivent le Supplément de revenu garanti, et 33 % vivent dans un ménage à faible revenu. Une forte proportion ne dispose pas d'un accès adéquat à Internet ou à un ordinateur, et le niveau de littératie numérique y est décrit comme très bas. Ces caractéristiques sont susceptibles d'influencer la capacité de certaines personnes âgées à composer avec de longs déplacements, des changements d'horaire de dernière minute et des communications complexes.

Enfin, le portrait territorial met également en évidence les efforts déployés par La Mitis pour renforcer son attractivité. La MRC enregistrait un solde migratoire positif de 92 personnes en 2022-2023, et 82 % des personnes nouvellement établies avaient entre 25 et 44 ans, soit principalement

de jeunes familles. Or, la MRC rappelle aussi que l'accès au logement et aux services constitue l'un des grands freins ou accélérateurs de l'attractivité territoriale. Dans ce contexte, l'accès à un service de santé de proximité comme l'urgence de Mont-Joli ne doit pas être considéré comme un enjeu sectoriel isolé, mais comme une composante de la capacité même du territoire à attirer, retenir et sécuriser sa population.

Les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et territoriales présentées précédemment permettent de mieux comprendre les enjeux soulevés par l'accès aux soins de proximité dans La Mitis. Les sections suivantes présentent les principaux constats issus des données officielles et des contributions recueillies dans le cadre de la démarche.

CONSTATS SUR L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

Le premier constat qui ressort de la documentation analysée et des contributions reçues est que les préoccupations liées à l'accès aux soins de proximité sont largement partagées sur le territoire. Des citoyens, des personnes retraitées, des acteurs de développement local, des organismes communautaires et des organisations syndicales ont tous demandé que la situation soit documentée et qu'un plan clair soit établi. Le communiqué intersyndical du 28 avril 2026 souligne expressément que la fermeture partielle de l'urgence de Mont-Joli s'inscrit dans une crise régionale de la main-d'œuvre et demande des actions « urgentes, claires et transparentes ». L'AREQ Mitis, pour sa part, insiste sur l'effet particulier de la fermeture à 16 h les fins de semaine sur le sentiment de sécurité des personnes âgées.

Le deuxième constat est que plusieurs citoyens, organismes et intervenants du milieu considèrent l'urgence de Mont-Joli comme un service de proximité important dans l'organisation régionale des soins. Plusieurs témoignages soulignent que l'installation permet d'effectuer une première évaluation, des diagnostics initiaux, une stabilisation ou une orientation avant un transfert vers l'hôpital régional de Rimouski, contribuant ainsi à l'organisation régionale des soins.

« En 2018, j'ai personnellement été diagnostiqué pour un malaise cardiaque à cet établissement avec du personnel de qualité et ils ont fait les premiers préparatifs pour mon transfert à Rimouski... » (témoignage citoyen, annexe B)

Cette perception du milieu trouve un écho dans les données de débordement et de réorientation transmises par Santé Québec Bas-Saint-Laurent.

Le troisième constat porte sur les indicateurs officiels transmis à la suite de la demande d'accès à l'information. Le fait le plus significatif est que 299 visites ont été classées « quitte débordement » à l'urgence de Mont-Joli au cours de la seule période du 1er janvier au 29 avril 2026, réparties sur 60 jours. Le document statistique produit par Santé Québec Bas-Saint-Laurent fait également état, pour les fins de semaine, de 18 visites dont la destination au départ est « quitte sans être vu après triage ». Il recense également 118 visites classées comme « quitte débordement » durant les fins de semaine, réparties sur 23 jours. Ces 23 jours de fin de semaine représentent près de sept jours de fin de semaine sur dix au cours de la période étudiée, ce qui montre que des visites classées « quitte débordement » ont été enregistrées de façon récurrente durant les fins de semaine.

Pour la même période, 50 visites ont été associées à une réorientation ou à un transfert vers Rimouski les fins de semaine, soit 12 départs liés au débordement, 5 réorientations vers le GMF Rimouski et 33 transferts vers le CSSS Rimouski-Neigette. Ces 18 départs sans consultation s'ajoutent aux 50 visites associées à une réorientation ou à un transfert vers Rimouski les fins de semaine. Ensemble, ces données montrent que les situations de débordement observées les fins de semaine ne se traduisent pas uniquement par des départs sans consultation, mais également par des réorientations ou des transferts vers Rimouski, ce qui peut modifier le parcours de soins d'une partie de la population de La Mitis. Une meilleure documentation des catégories statistiques utilisées et des trajectoires des usagers permettrait de faciliter le suivi de l'évolution de la situation et l'interprétation des indicateurs.



Figure 4 — Photo fournie d'une affiche d'« avis de débordement » à l'entrée de l'urgence de La Mitis. L'affichage mentionne un « achalandage excessif » et prévoit que seuls les cas les plus urgents pourront être vus par le médecin de garde.

Statistiques sur les visites à l'urgence de la Mitis entre le 2026-01-01 et le 2026-04-29

Nombre de visites dont la destination au départ est: Quitte sans être vu après triage
Samedi et dimanche

	Nb visites
La fin de semaine	18

Nombre de visites dont la destination au départ est: Quitte débordement

	Nb visites	Nb jours
En semaine	181	37
La fin de semaine	118	23
TOTAL	299	60

Nombre de visites avec réorientation à l'Hôpital de Rimouski
Samedi et dimanche

Orientation au départ	Nb visites	Commentaire au départ
QUITTE DEBORDEMENT	12	conseils d'aller a riki ou se rendra à rimouski
REORIENTE AU GMF RIMOUSKI	5	
TRANS. CSSS RIMOUSKI-NEIGETTE	33	
TOTAL	50	

Source: Stat-urgence Mitis

Figure 5 — Principaux indicateurs observés à l'urgence de La Mitis les fins de semaine, du 1er janvier au 29 avril 2026, à partir du document statistique officiel transmis par Santé Québec Bas-Saint-Laurent.

La décomposition des 50 réorientations ou transferts vers Rimouski montre également que l'effet du débordement ne se limite pas à l'attente sur place. Une majorité de ces situations correspond à des transferts vers le CSSS Rimouski-Neigette, ce qui indique qu'une partie des usagers a dû poursuivre son parcours de soins à Rimouski. Les fins de semaine, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli peut donc, dans certaines situations, amener des usagers à poursuivre leur parcours de soins à l'extérieur de La Mitis, ce qui peut entraîner des déplacements supplémentaires et un parcours de soins prolongé.

Le quatrième constat concerne les contraintes organisationnelles liées à la couverture médicale. La lettre du 10 février 2026 adressée au député de Matane-Matapédia indique que l'urgence de

La Mitis n'est pas admissible au dépannage du Comité national sur les mécanismes de garde, puisque ce mécanisme s'applique aux installations offrant une couverture 24/7, alors que l'urgence de La Mitis est ouverte de 8 h à 20 h. La même lettre précise qu'une demande de dépannage visant Rimouski a aussi été refusée parce qu'elle concernait une situation anticipée et non une rupture « avérée et immédiate ». Cette information est importante pour l'analyse du dossier : elle met en évidence un décalage entre les règles actuelles du mécanisme de dépannage et la réalité d'une urgence de proximité non 24/7 qui peut pourtant connaître un bris d'accessibilité important.

IMPACTS POUR LA POPULATION

Les constats présentés précédemment permettent de mieux comprendre les répercussions que peut avoir la réduction de l'accessibilité aux soins de proximité sur différentes composantes de la population et du territoire.

Les extraits ci-dessous proviennent des témoignages citoyens et des contributions du milieu reçus dans le cadre de la démarche avenirsante@mitis.qc.ca. Ils sont anonymisés et utilisés ici pour illustrer concrètement des impacts qui, par ailleurs, trouvent appui dans le portrait territorial et dans les données officielles.

Pour les personnes âgées

La situation actuelle affecte particulièrement les personnes âgées, à la fois en raison du vieillissement de la population et des caractéristiques sociales du territoire. Dans La Mitis, 30 % des personnes de 65 à 74 ans vivent seules, cette proportion grimpe à 38 % chez les 75 ans et plus, et 54 % des personnes âgées reçoivent le Supplément de revenu garanti. L'AREQ Mitis souligne, dans son avis, que la fermeture en soirée les fins de semaine accroît le sentiment d'insécurité et la crainte de retarder une consultation par manque d'accès.

« Pour plusieurs citoyens de notre village, notamment les aînés et les personnes à faible revenu, se rendre à Rimouski n'est pas une option simple. » (contribution du milieu de Les Hauteurs, annexe B)

« C'est un service de proximité très utile à la population. Même que selon moi devrait être accessible jusqu'à 10 heures le soir. » (Témoignage citoyen, annexe B)

Dans un territoire où une forte proportion de personnes âgées vivent seules, où le revenu est plus faible et où les capacités de déplacement ne sont pas équivalentes d'un milieu à l'autre, la proximité des soins ne relève pas du confort. Elle constitue une condition de sécurité. La fermeture à 16 h les fins de semaine peut amener une partie de la population à devoir se déplacer vers Rimouski pour obtenir une évaluation médicale lorsque les autres options sont limitées ou indisponibles.

Pour les familles

La MRC attire et souhaite retenir des jeunes familles. Le portrait territorial montre d'ailleurs que 82 % des nouveaux arrivants ont entre 25 et 44 ans et qu'on comptait 1 092 enfants de moins de 5

ans dans la MRC en 2020. Dans ce contexte, l'accès rapide à une évaluation médicale en soirée ou la fin de semaine prend une importance particulière pour les parents.

« Je ne comprends pas pourquoi la population devrait faire 45 minutes à 1 heure de route pour attendre 20 heures à Rimouski. » (témoignage citoyen, annexe B)

« Si nous avons un problème la fin de semaine, c'est la seule option car il est impossible de voir un médecin de famille... » (témoignage citoyen, annexe B)

Les témoignages reçus insistent sur la logistique très concrète que suppose un déplacement vers Rimouski : conduire en soirée, organiser les autres enfants, gérer l'incertitude, assumer les coûts de transport et accepter un temps d'attente potentiellement plus long. Pour des familles qui vivent dans La Mitis, le maintien d'un accès minimalement prévisible à des soins de proximité devient donc un facteur de sécurité et de confiance envers le territoire.

Une répondante souligne que, dans certaines situations d'urgence, chaque minute peut être déterminante et exprime sa préoccupation face aux délais supplémentaires associés à un déplacement vers Rimouski.

« Le 30 minutes de route supplémentaires peut être responsable d'un décès. Chaque minute compte. » (témoignage citoyen, annexe B)

Pour les personnes vulnérables

Les contributions reçues rappellent également que certaines clientèles présentent des besoins particuliers en matière d'accès aux services de santé et de continuité des soins. Les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, des déficiences ou des besoins de soutien spécifiques peuvent être davantage affectées par l'éloignement des services ou par la multiplication des déplacements requis pour obtenir des soins.

« Comme Mont-Joli est le point central du CRDI, une clientèle qui nécessite plusieurs types de soins accrus, il va de se devoir [sic] de conserver nos services au maximum. » (témoignage citoyen, annexe B)

Les données territoriales de la MRC de La Mitis mettent également en évidence plusieurs vulnérabilités socioéconomiques et informationnelles. Le territoire compte une plus forte proportion de personnes à faible revenu que le Québec, des besoins criants en matière de logement, une hausse des demandes d'aide alimentaire, ainsi qu'un niveau de littératie et de littératie numérique préoccupant. Les documents de la MRC indiquent notamment que près de 60 % de la population n'atteint pas le niveau de littératie jugé nécessaire pour comprendre des textes plus complexes.

Dans sa contribution, CLEF Mitis-Neigette souligne que l'accès aux soins passe également par la capacité de comprendre l'information transmise par le réseau de la santé et de s'orienter adéquatement dans le système.

« Comprendre l'information est essentiel pour pouvoir accéder aux soins : savoir où aller, réussir à prendre un rendez-vous, comprendre des consignes médicales... Pour plusieurs personnes, ces démarches peuvent devenir complexes lorsque l'information est difficile à comprendre. » (intervention de CLEF Mitis-Neigette, annexe B)

La contribution de CLEF Mitis-Neigette rappelle qu'accéder aux soins ne consiste pas seulement à se rendre physiquement à un point de service. Cela suppose également de comprendre où aller, dans quel délai, pour quel type de problème, ainsi que les consignes et les modalités associées aux services offerts. Lorsque les services changent, que les horaires sont modifiés ou qu'une réorientation est nécessaire, les personnes les plus vulnérables peuvent rencontrer davantage de difficultés à s'orienter dans le système de santé.

Pour l'attractivité et la vitalité du territoire

Les services de santé de proximité ont également une portée territoriale. La documentation de la MRC met en évidence les efforts déployés pour attirer et retenir des ménages, soutenir la vitalité des municipalités et renforcer l'attractivité du territoire. Dans ce contexte, l'accès aux services essentiels, dont les services de santé, constitue un facteur important dans les choix résidentiels des ménages et dans la capacité d'un territoire à maintenir sa population.

« La présence de services de santé de proximité fait partie d'un équilibre plus large qui permet de retenir les familles... » (annexe B)

L'enjeu de l'urgence de Mont-Joli doit donc aussi être compris comme un enjeu de développement local et régional. Plusieurs acteurs du milieu ont exprimé la préoccupation que l'accès aux services de santé puisse influencer, à moyen terme, l'attractivité du territoire et la capacité de rétention des ménages. Les témoignages et contributions reçus soulignent notamment l'importance des services de proximité pour les familles, les personnes âgées et les populations plus vulnérables, ainsi que leur rôle dans la qualité de vie et le sentiment de sécurité de la population.

DEMANDES ET RECOMMANDATIONS

Les demandes formulées dans le présent mémoire visent à préserver un accès réel, sécuritaire et cohérent aux soins de proximité dans La Mitis. Elles sont structurées autour de trois priorités :

1. Reconnaître l'urgence de Mont-Joli comme un service essentiel de proximité

La première demande consiste à reconnaître explicitement l'urgence de Mont-Joli comme un service essentiel pour le territoire de La Mitis. Les données officielles et les témoignages recueillis démontrent que ce service joue un rôle important dans l'accès aux soins de proximité pour la population. Pour la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2026, les données de Santé Québec Bas-Saint-Laurent font état de 118 visites classées comme « quitte débordement » les fins de semaine ainsi que de 50 réorientations ou transferts vers Rimouski. Ces données, combinées aux témoignages reçus, montrent que l'urgence de Mont-Joli constitue un maillon important de l'organisation régionale des soins.

Cette reconnaissance doit se traduire par la mise en place de mécanismes permettant de maintenir l'accessibilité du service lorsque des difficultés de couverture médicale surviennent. La lettre ministérielle indique que les critères actuellement appliqués au mécanisme de dépannage ne permettent pas à l'urgence de Mont-Joli d'y avoir accès dans les circonstances actuelles, notamment parce que l'installation n'est pas ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et parce que

le mécanisme ne s'applique pas aux absences prévisibles, même lorsque celles-ci peuvent compromettre l'accessibilité du service. Il est donc demandé que Santé Québec Bas-Saint-Laurent, Santé Québec et les instances concernées examinent les solutions permettant d'assurer un accès au dépannage médical lorsque la couverture de l'urgence de Mont-Joli est compromise, notamment dans les situations où un bris de service est anticipé et documenté.

2. Assurer l'accès aux services de soutien technique requis pour une prestation de service adéquate

La deuxième demande vise l'accès aux services techniques qui donnent sa pleine efficacité à une urgence de proximité, en particulier le laboratoire et la radiologie. Les témoignages et les échanges réalisés dans le cadre de la démarche soulignent qu'une présence médicale gagne en efficacité lorsqu'elle est accompagnée d'outils diagnostiques minimaux permettant de confirmer rapidement certaines hypothèses, d'éviter des délais et de réduire certaines réorientations. Cet enjeu mérite d'être documenté plus précisément par Santé Québec Bas-Saint-Laurent dans le cadre du suivi du présent mémoire.

À cet égard, le mémoire recommande que soit défini et maintenu un corridor diagnostique minimal, soit un accès au laboratoire et à la radiologie cohérent avec les heures de couverture médicale à l'urgence de Mont-Joli. Une présence médicale sans accès aux outils diagnostiques de base limite l'efficacité du service et peut contribuer aux réorientations vers Rimouski. La MRC invite Santé Québec Bas-Saint-Laurent et Santé Québec à rendre disponible une information claire sur les horaires actuels du laboratoire et de la radiologie, et à confirmer leur arrimage avec ceux de la couverture médicale, dans le cadre du suivi du présent mémoire.

3. Conserver une urgence de proximité de 8 h à 20 h, sept jours sur sept

La troisième demande est de maintenir, comme objectif de service, une urgence de proximité ouverte de 8 h à 20 h, sept jours sur sept. Cet objectif correspond aux heures d'ouverture officielles de l'installation, telles que reconnues dans l'organisation des services de Santé Québec Bas-Saint-Laurent pour l'urgence de Mont-Joli. Or, la réduction des heures d'ouverture à compter de 16 h les fins de semaine entraîne une diminution de l'accessibilité aux soins de proximité pour la population du territoire.

Afin de soutenir cet objectif, le mémoire recommande l'élaboration d'un plan de couverture médicale durable permettant de réduire la vulnérabilité actuelle du service. Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche font ressortir l'importance d'assurer une capacité médicale suffisante pour maintenir l'accessibilité à l'urgence de proximité à moyen et à long terme. Le nombre exact de postes médicaux autorisés, vacants ou à pourvoir devrait être clarifié dans le cadre du suivi du dossier.

Le mémoire recommande également d'évaluer les différentes avenues susceptibles de soutenir la couverture des services, notamment le recours à une infirmière praticienne spécialisée (IPS) afin de contribuer à la prise en charge de certains cas et de soutenir le travail de l'équipe médicale.

Priorité transversale : assurer un suivi rigoureux du dossier et une communication claire auprès de la population

Au-delà des trois demandes principales, deux conditions de succès ressortent des documents analysés et des contributions reçues du milieu. D'une part, les indicateurs ayant fait l'objet de la demande d'accès à l'information, notamment les départs sans voir le médecin, les visites classées comme « quitte débordement » ainsi que les réorientations et transferts vers Rimouski, devraient faire l'objet d'un suivi régulier afin de documenter l'évolution de la situation et d'éclairer la prise de décision.

D'autre part, toute modification apportée à l'organisation des services devrait être communiquée dans un langage clair, simple et accessible, en tenant compte des enjeux de littératie et de littératie numérique documentés dans La Mitis et soulevés par CLEF Mitis-Neigette. Une information comprise par la population constitue une condition essentielle à l'accès réel aux services de santé.

CONCLUSION

Le dossier de l'accès aux soins de santé de proximité dans La Mitis ne peut être réduit à une question d'ajustement d'horaires. Les données territoriales mettent en évidence une population plus âgée que la moyenne québécoise, des vulnérabilités socioéconomiques plus marquées ainsi que des enjeux liés à la mobilité, à la littératie et à l'accès aux services.

Les données officielles produites par Santé Québec BSL montrent, pour leur part, que la situation de l'urgence de Mont-Joli est marquée par des situations de débordement récurrentes : 299 visites ont été classées « quitte débordement » sur l'ensemble de la période étudiée, dont 118 les fins de semaine seulement, soit la période touchée par la réduction des heures. Ces situations s'accompagnent aussi, les fins de semaine, de 18 départs sans consultation médicale et de 50 réorientations ou transferts vers Rimouski.

L'analyse réalisée met en évidence que les enjeux observés dépassent la seule question des départs sans consultation. Les données disponibles, les témoignages recueillis et les contributions du milieu montrent que l'accessibilité aux soins de proximité demeure une préoccupation importante pour la population et les acteurs du territoire.

Les témoignages recueillis et les avis du milieu montrent que cette situation touche concrètement la sécurité des aînés, l'organisation des familles, la capacité des personnes vulnérables à s'orienter dans le système et, plus largement, l'attractivité du territoire.

Dans cet esprit, le mémoire formule trois demandes concrètes : reconnaître l'urgence de Mont-Joli comme un service essentiel de proximité et assurer l'accès au mécanisme de dépannage médical lorsque la couverture est compromise ; maintenir un corridor diagnostique minimal (laboratoire et radiologie) en cohérence avec les heures de couverture médicale ; et préserver, comme objectif de service, une urgence de proximité ouverte de 8 h à 20 h, sept jours sur sept, en soutenant l'élaboration d'un plan de couverture médicale durable. Les élus de la MRC de La Mitis souhaitent que ces demandes soient reçues comme l'expression sincère des préoccupations d'un milieu qui tient à la pérennité de ses services de proximité. Dans un territoire où le vieillissement, la vulnérabilité socioéconomique et l'éloignement des grands centres posent des défis réels, l'accès

à une urgence de proximité n'est pas un enjeu sectoriel : c'est une condition de la qualité de vie et de la vitalité du territoire.

La MRC de La Mitis souhaite poursuivre le dialogue avec Santé Québec Bas-Saint-Laurent, Santé Québec et l'ensemble des partenaires concernés afin de contribuer à l'identification et à la mise en œuvre de solutions durables répondant aux besoins de la population. Elle souhaite recevoir, d'ici l'automne 2026, un retour sur les intentions du réseau quant au maintien de l'accessibilité de l'urgence de Mont-Joli, à la couverture médicale des fins de semaine et à l'arrimage des services de soutien diagnostique.

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe A – Démarche de recueil de témoignages

Annexe B – Témoignages citoyens et contributions du milieu

Annexe C – Données obtenues par demande d'accès à l'information

Annexe D – Correspondance relative au mécanisme de dépannage médical (10 février 2026)

Annexe E – Communiqué intersyndical du 28 avril 2026

Annexe F – Résolution C.M. 26-04-088 du Conseil de la MRC de La Mitis (8 avril 2026)

Annexe G – Portrait du territoire

Annexe H – Revue de presse

ANNEXE A – DÉMARCHE DE RECUEIL DE TÉMOIGNAGES

Dans le cadre de ses réflexions sur l'accès aux soins de santé de proximité dans La Mitis, la MRC de La Mitis a invité la population, les organismes et les acteurs du milieu à transmettre leurs témoignages, commentaires et préoccupations à l'adresse avenirsante@mitis.qc.ca.

Cette démarche visait à documenter les réalités vécues sur le territoire et à recueillir des exemples concrets des répercussions associées à l'accès aux services de santé de proximité, notamment à la suite de la réduction des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli les fins de semaine.

Au total, quatre témoignages citoyens ont été reçus à cette adresse. Des contributions écrites ont également été transmises, par la même voie ou directement à la MRC, par des organismes et partenaires du milieu, notamment l'AREQ Mitis, CLEF Mitis-Neigette ainsi que d'autres acteurs concernés par l'accès aux soins de santé sur le territoire.

Les témoignages et contributions recueillis ont été analysés conjointement aux données statistiques obtenues auprès de Santé Québec Bas-Saint-Laurent ainsi qu'aux portraits territoriaux réalisés par la MRC de La Mitis. Ils ont permis d'alimenter la réflexion des élus et de documenter les constats présentés dans le présent mémoire.

ANNEXE B – TÉMOIGNAGES CITOYENS ET CONTRIBUTIONS DU MILIEU

B.1 Témoignage citoyen 1

Il est primordial de garder l'urgence avec le nombre d'heures adéquats déjà existantes afin de pouvoir donner un service de santé dans la périphérie de la Mitis. En 2018, j'ai personnellement été diagnostiqué pour un malaise cardiaque à cet établissement avec du personnel de qualité et ils ont fait les premiers préparatifs pour mon transfert à Rimouski qui cette journée était débordé.

Toutes les rencontres et tous les premiers diagnostics que Mont-Joli donnent plus de temps à notre hôpital régional de Rimouski afin de pouvoir prendre en main des cas plus lourds et plus sophistiqués.

Pas difficile à comprendre comme disait souvent notre ami Michel Chartrand.

B.2 Témoignage citoyen 2

C'est un service de proximité très utile à la population. Même que selon moi devrait être accessible jusqu'à 10 hres le soir. Je ne comprends pas pourquoi la population devrait faire 45 minutes à 1 heure de route pour attendre 20 heures à Rimouski. Sans compter qu'il y a des gens du secteur Rimouski qui viennent à Mont Joli , ce qui permet de réduire le temps d'attente à Rimouski. Si nous avons un problème la fin de semaine, c'est la seule option car il est impossible de voir un médecin de famille (pour ceux qui en ont un le soir ou la fin de semaine)

B.3 Témoignage citoyen 3

Bonjour monsieur le maire ainsi que les autres personnes concernées. Moi, je suis pour appuyer qu'on retrouve les d'ouverture d'avant. Par contre la situation actuelle n'est pas du simplement a un manque de personnel,(des médecins en autre), c'est plutôt un gros manque de vouloir , des coupures budgétaires et une fausse mentalité négatives de la ville de Mont-Joli . J'ai une petite histoire a vous compter.

La filleule de ma conjointe qui est infirmière à l'hôpital de Rimouski a suivi toute sa formation et maintenant elle est qualifié pour être infirmière clinicienne praticienne. Elle était sur un projet avec les personnes concernées pour commencer à pratiquer à Mont-Joli. Plus tard le projet a été annulé pour les raisons mentionnées plus haut et elle va prochainement commencer a la clinique de Pointe-au-père.

Elle voulait aider Mont-Joli. C'est vraiment pathétique.

Bonne chance dans vos démarches, vous en aurait vraiment besoin. Bonne journée.

B.4 Témoignage citoyen 4

Bonjour,

Tout d'abord j'aimerais vous remercier d'avoir prévu un espace où les gens peuvent prendre parole sur le sujet: la diminution d'heure de service au CISSS de la Mitis.

Je trouve que ce service est plus que primordial à conserver et que d'impacter les heures des services dans la Mitis c'est tout simplement d'inadmissible ! Pour les raisons suivantes le CISSS de la Mitis déserte plusieurs municipalités environnantes et la ville de Mont-Joli également. Ce service permet de s'engorger les grands centres tel que l'hôpital de Rimouski. Étant moi-même à fréquenter l'hôpital de Mont-Joli pour diverses raisons, j'y apprécie notamment le contact humain qui est plus que présent. Les soignants peu importe le titre sont à l'écoute, bienveillant et travaille avec leur cœur et que dire de Dr Bélanger, Hupé et l'infirmière Jessica Valcourt de l'urgence ainsi que plusieurs autres.

Étant moi-même travailleuse de la santé avec une clientèle difficile D.I TSA TGC la proximité des services (20-25 min de route) me sauvent du temps et m'évite plusieurs escalades de comportement qui peuvent se terminer au CH de Rimouski à la psychiatrie malheureusement. Comme Mont-Joli est le point central du CRDI, une clientèle qui nécessite plusieurs types de soins accrus, il va de soi de devoir de conserver nos services au maximum.

Le fait d'être incapable d'avoir afin un médecin de famille jouent beaucoup sur l'utilisation du service d'urgence mineur de Mont-Joli car pour certaines situations on se doit de voir un médecin rapidement pour x y z exemple : une lésion importante, un diabète débalancé, une dyspnée importante ou des signes D'AVC. CHAQUE MINUTE COMPTE ! Les 30 minutes de routes supplémentaires peuvent être responsables d'un décès. L'heure de fermeture à 16h est beaucoup trop tôt à mon avis ce n'est pas une clinique ou un GMF, c'est une urgence mineure. C'est connu, les soirées et nuits peuvent brasser et sont pleines de surprises !!

Merci pour l'attention à mon message. Au plaisir.

B.5 Contribution de l'AREQ Mitis

Avis – Accès aux services de santé dans La Mitis

Présenté par l'AREQ Mitis

1. Mise en contexte

L'AREQ Mitis regroupe des personnes retraitées issues principalement des milieux de l'éducation et de la santé.

Cette composition constitue une richesse importante : plusieurs de ses membres ont œuvré directement dans le réseau de la santé, notamment comme infirmières et infirmières auxiliaires, et sont en mesure d'apporter un éclairage concret, rigoureux et ancré dans la réalité du terrain. Le présent avis s'inscrit dans une démarche constructive visant à contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de santé dans la MRC de La Mitis.

Il repose également sur une consultation menée auprès des membres, ce qui permet de refléter fidèlement les préoccupations du milieu.

2. Objectif de l'avis

Cet avis vise à :

- mettre en lumière les enjeux liés à l'accès aux services de santé dans La Mitis;
- porter une attention particulière aux besoins des personnes âgées;
- proposer des pistes d'amélioration réalistes et adaptées au milieu.

3. Enjeu prioritaire : Accessibilité aux services d'urgence

Constat

La décision du CISSS du Bas-Saint-Laurent de fermer l'urgence du Centre Hospitalier de la Mitis en soirée les fins de semaine (à compter de 16 h) suscite des préoccupations importantes.

Préoccupations exprimées :

- Sentiment d'insécurité accru chez les personnes âgées
- Difficulté de se déplacer vers d'autres centres en situation d'urgence
- Crainte de retarder une consultation par manque d'accès

Perspective de l'AREQ Mitis

L'AREQ Mitis reconnaît les défis organisationnels du réseau de la santé. Toutefois, il apparaît essentiel de maintenir une accessibilité sécuritaire minimale, adaptée à une population vieillissante et à un territoire rural.

4. Promotion de la santé et prévention : un levier à renforcer

Constat

Les actions en promotion de la santé et en prévention demeurent limitées dans La Mitis.

Enjeux identifiés :

- Manque de programmes structurés et visibles
- Besoin d'interventions adaptées aux réalités locales
- Faible présence d'initiatives continues

Importance pour les aînés

La prévention permet de :

- maintenir l'autonomie;
- réduire les hospitalisations;
- améliorer la qualité de vie.

Vision proposée

Favoriser une approche proactive basée sur :

- des actions de proximité;
- des partenariats avec les municipalités et organismes;
- des initiatives inclusives pour tous les groupes d'âge, incluant les jeunes;
- assurer un accès à un médecin de famille pour toute la clientèle orpheline;
- faciliter l'accès aux actions de proximité offertes par les partenaires du milieu.

5. Soins à domicile : un pilier à consolider

Constat

Les services actuels ne répondent pas pleinement aux besoins demandes croissantes de maintien à domicile.

Préoccupations des membres

- Délais d'accès
- Services insuffisants ou irréguliers
- Soutien limité aux proches aidants

Apport de l'expertise des membres

Plusieurs membres ayant travaillé dans le réseau de la santé soulignent que :

- le maintien à domicile est à privilégier;
- la prévention et les suivis réguliers réduisent la pression hospitalière;
- une meilleure organisation des services permettrait des gains significatifs.

Il faut souligner que ces constats sont bien documentés dans la récente Politique nationale de soutien à domicile : Mieux chez soi (2026) du gouvernement du Québec.

6. Recommandations

Dans un esprit de collaboration, l'AREQ Mitis propose des objectifs concertés qui pourraient servir de base à un plan d'action, en regard des volets suivants :

Accessibilité aux services

- Maintenir une ouverture de l'urgence les fins de semaine jusqu'à 20 h afin d'assurer une couverture sécuritaire minimale
- Évaluer des solutions complémentaires adaptées aux réalités rurales (services de garde, premières interventions)

Accès à un médecin de famille

- Assurer un accès à un médecin de famille pour l'ensemble de la clientèle orpheline
- Mettre en place des mécanismes facilitant l'attribution et le suivi des patients

Info-Santé et accessibilité téléphonique

- Améliorer l'accessibilité au service Info-Santé pour les personnes âgées
- Réduire les délais d'attente afin de rendre le service plus efficace et rassurant
- Adapter l'approche pour qu'elle soit plus simple, humaine et facilitante pour cette clientèle

Promotion et prévention

- Mettre en place une stratégie locale structurée
- Soutenir les initiatives du milieu
- Favoriser et faciliter l'accès aux actions de proximité offertes par les partenaires
- Intervenir auprès de tous les groupes d'âge, notamment les jeunes

Soins à domicile

- Augmenter les ressources dédiées
- Améliorer la continuité et la qualité des services
- Renforcer le soutien aux proches aidants

7. Conclusion

L'AREQ Mitis réaffirme sa volonté de collaborer avec la MRC de La Mitis et le CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de contribuer à des solutions concrètes et adaptées.

Les enjeux soulevés invitent à une mobilisation concertée, dans le respect des réalités du territoire et des besoins des citoyens, en particulier des personnes âgées.

Micheline Barriault
Présidente AREQ-MITIS

B.6 Contribution de CLEF Mitis-Neigette

Bonjour,

Je viens tout juste d'apprendre l'existence de votre démarche visant à documenter la situation en lien avec l'accès aux services de santé de proximité sur le territoire de La Mitis.

Notre organisme, CLEF Mitis-Neigette, œuvre en alphabétisation populaire et s'intéresse depuis plusieurs années aux enjeux de littératie, notamment en santé. En réponse à votre invitation à partager les réalités vécues sur le territoire, il nous semble important de souligner que l'accès à la santé passe nécessairement par une communication claire et adaptée aux réalités de la population.

Comprendre l'information est essentiel pour pouvoir accéder aux soins : savoir où aller, réussir à prendre un rendez-vous, comprendre des consignes médicales, remplir un formulaire, prendre un médicament correctement, se préparer à un examen ou encore accompagner un proche. Pour plusieurs personnes, ces démarches peuvent devenir complexes lorsque l'information est difficile à comprendre.

Au Québec, 2 personnes sur 3 ont un faible niveau de littératie en santé. La littératie est reconnue comme un déterminant important de la santé. On observe également une corrélation entre un faible niveau de littératie et la situation de pauvreté. Dans une MRC comme La Mitis, où le taux de pauvreté est plus élevé que la moyenne, cet enjeu prend une importance particulière. Cette réalité a un impact direct sur la capacité d'accéder aux services et soins de santé, de comprendre l'information disponible, de s'orienter dans le système de santé et de prendre des décisions éclairées.

Dans ce contexte, nous croyons qu'une réflexion sur l'accessibilité des services devrait aussi inclure l'accessibilité de l'information transmise à la population.

Notre organisme amorcera d'ailleurs l'an prochain un projet en langage clair dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité. Ce projet aura pour but de sensibiliser différents milieux de La Mitis aux enjeux de littératie présents sur le territoire et à les outiller afin d'adapter leurs communications dans un langage clair et accessible pour tous et toutes. Les milieux ciblés en priorité par cette démarche seront notamment le milieu de la santé, le milieu municipal et le milieu scolaire.

Nous souhaitons vous partager cette préoccupation, mais également vous informer de ce projet à venir, puisqu'il s'inscrit dans une volonté commune d'améliorer l'accès aux services pour l'ensemble de la population. Nous demeurons disponibles pour échanger ou contribuer à la réflexion, au besoin.

Cordialement,

Elsa Côté-Lambert (elle/accords féminins)
Agente de développement communautaire
CLEF Mitis-Neigette - Centre de lecture, d'écriture et de formations

B.7 Contribution du milieu de Les Hauteurs

Bonjour,

J'aimerais vous partager la réalité complexe de l'accès à la santé, en général, dans un petit village rural. Je vous écris comme coordonnateur au développement de Les Hauteurs et comme citoyen de Mont-Joli.

La démarche entreprise par la MRC de La Mitis afin de documenter l'accès aux services de santé de proximité est pertinente et elle arrive à un moment où les préoccupations du milieu et de la population sont bien réelles. Sur le terrain, à Les Hauteurs, les enjeux ne se limitent pas à une question d'organisation des services, mais ils touchent directement la capacité des citoyennes et des citoyens à vivre, se soigner et vieillir dignement dans leur communauté.

L'accessibilité aux soins, dans un territoire comme le nôtre, ne peut être analysée sans considérer les contraintes de déplacement. La distance, à elle seule, ne dit pas tout. Il faut aussi tenir compte de la disponibilité du transport, de la capacité physique des personnes à se déplacer et des réalités socioéconomiques. Pour plusieurs citoyens de notre village, notamment les aînés ou les ménages à faible revenu, se rendre à Rimouski n'est pas une option simple. À cela s'ajoutent les limites de la télémédecine. Bien qu'elle constitue un outil intéressant, elle ne peut pas remplacer l'ensemble des soins et elle demeure difficilement accessible pour une partie de la population en raison de la fracture numérique et d'une couverture Internet inégale.

Dans ce contexte, les fermetures ou les réductions de services, notamment à Mont-Joli ou potentiellement au CLSC de Les Hauteurs, ne sont pas des ajustements anodins. Elles s'inscrivent dans une réalité territoriale déjà marquée par un vieillissement de la population, un niveau de vie plus faible et une certaine dévitalisation. Ces décisions contribuent à accentuer des inégalités territoriales bien réelles entre les citoyens selon leur lieu de résidence. À l'intérieur d'un même système public, l'accès aux soins n'est pas équivalent d'un milieu à l'autre, ce qui soulève des questions importantes en matière d'équité et d'inclusion.

Au-delà des impacts immédiats, il faut également considérer la fragilité croissante du système de santé et le manque de prévisibilité des services, surtout dans notre contexte d'austérité. Les changements d'horaire, les fermetures temporaires ou partielles et l'incertitude quant à l'avenir des points de service alimentent un sentiment d'insécurité chez la population. Plusieurs citoyens de Les Hauteurs expriment une perte de confiance envers le système de santé et certains en viennent à retarder, voire à éviter de consulter. Ce phénomène comporte pourtant des risques importants, tant pour la santé des individus que pour la pression future sur le réseau.

Il est aussi essentiel de rappeler que la fermeture ou la réduction de services locaux ne fait pas disparaître les besoins. Elle les déplace. Les établissements situés à Rimouski doivent alors absorber une demande accrue, ce qui contribue à l'engorgement et à l'allongement des délais. Dans les situations d'urgence, cette réalité entraîne des préoccupations encore plus concrètes. Lorsque chaque minute compte, l'éloignement des services peut avoir des conséquences majeures sur la vie d'une personne, surtout quand on habite dans les milieux les plus ruraux comme les hauts plateaux.

Ces enjeux dépassent largement le cadre du réseau de la santé. Ils ont des répercussions directes sur l'attractivité et la vitalité de nos milieux. La présence de services de santé de proximité fait partie d'un équilibre plus large qui permet de retenir les familles, de soutenir les écoles et de maintenir un tissu économique dynamique. Lorsqu'un élément de ce maillage se fragilise, c'est l'ensemble du territoire qui en ressent les effets. Si notre CLSC ferme, le village écoperait grandement.

Dans ce contexte, la volonté de consulter le milieu est essentielle. Toutefois, pour que cette démarche porte ses fruits, elle devra aller au-delà d'un exercice ponctuel. La participation citoyenne et celle des partenaires doivent se traduire par une réelle prise en compte des réalités exprimées, ainsi que par un dialogue continu avec les instances décisionnelles, notamment le CISSS du Bas-Saint-Laurent. Les municipalités et la MRC, qui sont souvent les premières à recevoir les préoccupations des citoyens, ont également un rôle à jouer et elles gagneraient à être reconnues comme des partenaires à part entière dans la réflexion.

Parallèlement, il apparaît nécessaire d'élargir la réflexion au-delà de la seule organisation des soins curatifs. La prévention et les conditions de vie jouent un rôle fondamental dans l'état de santé de la population. L'accès à un logement salubre et abordable, à une alimentation saine et abordable, à des infrastructures de loisirs abordables pour de l'exercice physique et à des milieux de vie dynamiques contribue directement au bien-être physique et psychologique. Investir dans ces dimensions permet non seulement d'améliorer la qualité de vie, mais aussi de réduire la pression sur le système de santé à moyen et long terme.

Enfin, la situation actuelle invite à faire preuve de créativité et d'ouverture. Sans se substituer au réseau public, il pourrait être pertinent d'explorer des initiatives complémentaires issues du milieu, telles que des cliniques communautaires, des coopératives de services de santé ou des projets pilotes portés en partenariat avec les acteurs locaux et le CISSS du Bas-Saint-Laurent, s'il le souhaite. De telles approches pourraient contribuer à renforcer l'offre de services tout en favorisant l'innovation territoriale et la création d'emplois dans la région. Dans cette optique, une ouverture à des approches en santé intégrative axée sur le bien-être global pourrait être particulièrement pertinente.

En somme, assurer un accès équitable à des services de santé de proximité ne relève pas uniquement de la prestation de soins, mais d'une vision plus large du développement des communautés. Il s'agit de permettre à la population de la Mitis de vivre en santé, de manière sécuritaire et digne, tout au long de sa vie, dans un environnement qui soutient à la fois la prévention et la prise en charge des besoins.

Merci et bonne journée,

Charles Gasse-Gagné
Coordonnateur au développement
Municipalité Les Hauteurs

B.8 Communiqué conjoint du Club des 50 ans et plus de Mont-Joli et du Comité des usagers et résidents de La Mitis

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ DANS LA MITIS : LES ÂÎNÉS ET LES USAGERS FONT ENTENDRE LEUR VOIX

MONT-JOLI, le 1er mai 2026. Dans la foulée de récentes prises de parole sur l'accès aux soins de proximité dans La Mitis, le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli et le Comité des usagers et de résidents de La Mitis souhaitent à leur tour faire part des réalités vécues par leurs membres en matière d'accès aux soins et services de santé.

Cette prise de parole survient dans un contexte où plusieurs préoccupations ont été exprimées dans le milieu au cours des dernières semaines, notamment par les élus de la MRC et des organisations du réseau de la santé, à la suite de la modification des heures d'ouverture de l'urgence mineure du Centre hospitalier de La Mitis les fins de semaine.

LES RÉALITÉS DES ÂÎNÉS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

Du côté du Club des 50 ans et plus, les enjeux d'accessibilité aux services de santé prennent une dimension particulière pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes en situation de vulnérabilité.

« Pour plusieurs personnes âgées, l'accès aux soins de proximité est directement lié à leur capacité de demeurer autonomes et en sécurité dans leur milieu de vie. Lorsque les services sont plus difficiles d'accès, que ce soit en raison de la distance ou du transport, cela devient un enjeu bien concret au quotidien », souligne Jean-Guy Dionne, président du Club des 50 ans et plus de Mont-Joli et président du secteur Mitis.

« Cette réalité touche également des personnes plus vulnérables, pour qui les déplacements peuvent représenter un obstacle important. Se rendre à un service de santé n'est pas toujours simple, surtout lorsqu'il faut dépendre d'un proche ou parcourir de longues distances. Dans certains cas, cela peut même amener des gens à retarder ou à éviter de consulter », ajoute M. Dionne.

DES IMPACTS CONCRETS SUR LES USAGERS

Le Comité des usagers et de résidents de La Mitis, dont le rôle est de promouvoir les droits et les intérêts des usagers, constate que les changements récents dans l'offre de services entraînent des répercussions bien réelles pour la population.

« Nous recevons des témoignages de personnes qui se présentent pour obtenir des soins et doivent rebrousser chemin, de familles pour qui les déplacements deviennent plus complexes, ou encore de personnes qui hésitent à consulter en raison de la distance et des contraintes associées. Ces situations soulèvent des préoccupations importantes quant à l'accessibilité aux soins », souligne Isabelle Tremblay, présidente du Comité des usagers et de résidents de La Mitis.

Ces réalités touchent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, les jeunes familles ainsi que les citoyens n'ayant pas facilement accès à un moyen de transport. « La modification des heures d'ouverture de l'urgence amène un défi supplémentaire, tant au point de vue de la santé physique, mentale ainsi que certains enjeux d'accompagnement et financiers, dus entre autres à la nécessité de transport », ajoute Mme Tremblay.

La présidente rappelle que les usagers disposent de droits fondamentaux, notamment celui d'être informés adéquatement sur les services disponibles et sur la manière d'y accéder. Elle souligne également l'importance de maintenir des services de santé accessibles, à proximité des milieux de vie, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

MOBILISATION DANS LA MITIS

Les représentants du Comité des usagers et du Club des 50 ans et plus interpellent le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent pour qu'une démarche concertée de recherche de solutions voie le jour dans La Mitis.

« Nous apportons notre soutien aux démarches entamées par les élus de La Mitis visant à mieux documenter les besoins de la population en matière d'accessibilité aux soins et services de santé sur le territoire et nous invitons pour cela la population à transmettre ses commentaires à avenirsante@mitis.qc.ca. Nous appuyons également les actions en cours des différents syndicats du réseau de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent mobilisés pour l'urgence de Mont-Joli », affirment Isabelle Tremblay et Jean-Guy Dionne.

- 30 -

CONTACTS :

Jean-Guy Dionne, président du Club des 50 ans et plus de Mont-Joli et président du secteur Mitis

418 732-1474

jgdionne@hotmail.com

Isabelle Tremblay, présidente du Comité des usagers et de résidents de La Mitis

418 730-1332

isabelle.tremblay55@sante.quebec

ANNEXE C – Données obtenues par demande d'accès à l'information
réponse de Santé Québec Bas-Saint-Laurent datée du 30 avril 2026

Statistiques sur les visites à l'urgence de la Mitis entre le 2026-01-01 et le 2026-04-29

Nombre de visites dont la destination au départ est: Quitte sans être vu après triage
Samedi et dimanche

	Nb visites
La fin de semaine	18

Nombre de visites dont la destination au départ est: Quitte débordement

	Nb visites	Nb jours
En semaine	181	37
La fin de semaine	118	23
TOTAL	299	60

Nombre de visites avec réorientation à l'Hôpital de Rimouski
Samedi et dimanche

Orientation au départ	Nb visites	Commentaire au départ
QUITTE DEBORDEMENT	12	conseils d'aller a riki ou se rendra à rimouski
REORIENTE AU GMF RIMOUSKI	5	
TRANS. CSSS RIMOUSKI-NEIGETTE	33	
TOTAL	50	

Source: Stat-urgence Mitis

Note de la MRC : la période visée par la demande d'accès à l'information (1er janvier au 29 avril 2026) correspond à la période d'application de la réduction des heures d'ouverture les fins de semaine, en vigueur depuis janvier 2026.

ANNEXE D – CORRESPONDANCE RELATIVE AU MÉCANISME DE DÉPANNAGE MÉDICAL (10 FÉVRIER 2026) :



Gouvernement du Québec
La ministre de la Santé,
ministre responsable des Aînés et des Proches aidants,
ministre responsable des Services sociaux
et ministre responsable de la région des Laurentides

PAR COURRIEL

Québec, le 10 février 2026

Monsieur Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia
1045, rue des Parlementaires, bureau 3.53
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Député,

Je vous remercie de m'avoir fait part de vos préoccupations concernant la réduction temporaire des heures d'ouverture de l'urgence de l'Hôpital de Mont-Joli. Je comprends pleinement l'importance de ce service pour les citoyens de La Mitis et je suis sensible aux impacts qu'une telle situation peut entraîner pour votre communauté.

Toutefois, en ce qui concerne la demande de dépannage médical pour l'urgence de La Mitis, celle-ci n'est malheureusement pas admissible à un dépannage du Comité national sur les mécanismes de garde (CNMQ) comme l'urgence est ouverte de 8 h à 20 h. En effet, ce type de dépannage s'applique uniquement à des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés ainsi qu'aux centres locaux de services communautaires offrant une couverture 24/7.

Il demeure qu'en novembre 2025, le CISSS du Bas-Saint-Laurent a présenté une demande de dépannage au comité paritaire, mais celle-ci visait spécifiquement l'installation de Rimouski pour la période de janvier à octobre 2026. Dans cette demande, le CISSS indiquait qu'un bris de service ponctuel mais prévisible pourrait survenir en raison d'un manque de disponibilité médicale. Après analyse, le comité paritaire Fédération des médecins omnipraticiens du Québec–Santé Québec a refusé cette demande, comme il s'agissait d'une situation anticipée et non d'une rupture effective. Il a rappelé que la mission du mécanisme de dépannage est d'intervenir pour prévenir des bris de services avérés et immédiats.

Je vous assure cependant que le CISSS est mobilisé pour trouver des solutions, notamment en envisageant une réorganisation des horaires médicaux ou l'allongement de certains quarts de travail de 8 à 12 heures. Ceci permettrait donc d'assurer une accessibilité des soins et la qualité des soins les fins de semaine.

... 2

Je vous remercie encore de votre engagement envers le bien-être des citoyens de La Mitis.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

c. c. M^{me} Geneviève Biron, Santé Québec
M^{me} Amélie Dionne, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

N/Réf. : 26-MS-00252

ANNEXE E – COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 28 AVRIL 2026



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mobilisation intersyndicale pour l'urgence de Mont-Joli Le CISSS du Bas Saint-Laurent invité à faire preuve de transparence

Mont-Joli – Le mardi 28 avril 2026 – La dernière année a été le théâtre de nombreux rebondissements en santé et en services sociaux sur l'ensemble du territoire bas-laurentien. Les fermetures de services en obstétrique au Témiscouata et dans le Kamouraska, les menaces de fermeture d'urgences dans Les Basques et à Pohénégamook, les bris de services dans les laboratoires d'analyse médicale à Amqui, Notre-Dame-du-Lac et La Pocatière et la fermeture partielle de l'urgence de Mont-Joli ces derniers mois sont les signaux privilégiés d'une grave crise de la main-d'œuvre au CISSS du Bas-Saint-Laurent. Une crise qui nécessite des actions urgentes, claires et transparentes.

Du côté de Mont-Joli, l'annonce de la fermeture partielle des services à l'urgence en raison de la pénurie de main-d'œuvre semble malheureusement toujours sans solution. Avec un refus de la ministre de consentir exceptionnellement à l'octroi d'un médecin dépanneur pour permettre la continuité des services, quelle est la stratégie du CISSS à l'heure actuelle? Les principaux syndicats du réseau de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent se mobilisent aujourd'hui en faveur du retour à la normale à l'urgence de Mont-Joli et exigent que des actions concrètes soient déployées.

Ces derniers se désolent que le CISSS du Bas-Saint-Laurent ne soit toujours pas parvenu à présenter un plan clair qui permettrait la reprise des activités usuelles à l'urgence et se questionnent sur les interventions effectuées auprès du MSSS. « Il y a maintenant plus de trois mois que ça dure à Mont-Joli. Trois mois et toujours pas de proposition claire de la part du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Combien de temps faudra-t-il attendre? L'urgence d'agir c'est maintenant », mentionne Guillaume Legault, représentant national au Syndicat APTS.

À l'heure où nous assistons à la multiplication des enjeux de main d'œuvre, d'un bout à l'autre du Bas-Saint-Laurent, la solution ne peut pas se résumer à effectuer des diminutions des services offerts à la population. « Nous assistons présentement à une crise généralisée de la main-d'œuvre en santé au Bas-Saint-Laurent et la population ne doit pas faire les frais de cette crise », souligne Cindie Soucy, présidente de la FIQ SPSICR-BSL. « Nous nous inquiétons vivement que, faute de solution, cette situation temporaire ne devienne permanente, avec les conséquences que cela aurait sur la vitalité économique et sociale et sur la santé de la collectivité. » d'ajouter la représentante syndicale.

L'Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (APTS BSL), le Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du Bas-Saint-Laurent (FIQ-SPSICR BSL) et le Syndicat du personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration du CISSS du Bas-Saint-Laurent (SPBTPA BSL – CSN) interpellent donc directement le CISSS du Bas-Saint-Laurent

afin qu'une démarche concertée de recherche de solution voit le jour dans la Mitis. Elle apporte également son soutien aux démarches municipales entreprises ces dernières semaines et qui visent à mieux documenter les besoins de la population de la Mitis. « La mobilisation en cours dans la Mitis ne va que gagner en importance dans les temps qui viennent. Les gens tiennent à leurs services, attendent des réponses et il nous fait plaisir de répondre à cet important appel aujourd'hui », d'ajouter Martin Bérubé, président du SPBTPA-BSL-CSN

–30 –

CONTACT :

APTS Bas Saint-Laurent :

Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale pour l'APTS du Bas-Saint-Laurent

Cell : (514) 208-6734

Courriel : glegault.01@aptsq.com

SPSICR BSL – FIQ :

Cindie Soucy, présidente de la FIQ - SPSIRC BSL

Cell : (418) 714-0848

Courriel : presidente@spsicrbsl.com

SPBTPA BSL – CSN :

Martin Bérubé, président par intérim du SPBTPA BSL – CSN

Cell : (418) 318-1411

Courriel : martinberube@spbtpa-bsl.ca

ANNEXE F – RÉSOLUTION C.M. 26-04-088 DU CONSEIL DE LA MRC DE LA MITIS (8 AVRIL 2026)



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL CONSEIL DE LA MRC DE LA MITIS DU 8 avril 2026

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue à la salle du Conseil située au 1534 boul. Jacques-Cartier Mont-Joli, le mercredi 8 avril 2026 à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet et à laquelle sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Mme Pascale Geoffroy (Métis-sur-Mer)	Mme Nancy Banville (Price)
Mme Yolande Hould (Sainte-Luce)	M. Patrick Gaudreault (Padoue)
M. Simon Yvan Caron (La Rédemption)	M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)
M. Michel Verrault (Sainte-Jeanne-D'Arc)	M. Mathieu Michaud (Les Hauteurs)
M. Martin Soucy (Mont-Joli)	M. Maxime Richard-Dubé (Saint-Octave-de-Métis)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Jimmy Valcourt (Sainte-Angèle-de-Méridi)
M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)	M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles-Garnier)
M. Jocelyn Fournier (Grand-Métis)	

SONT ABSENTS :

M. Étienne Lévesque (Saint-Gabriel-de-Rimouski)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Annick Marquis, directrice générale, M. Vincent Ostiguy, directeur général adjoint et France De Montigny, directrice du développement et de l'aménagement

RÉSOLUTION C.M. 26-04-088

Accès aux soins de proximité – Intention de dépôt d'un mémoire au CISSS du Bas-St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des services de santé de proximité constitue un élément essentiel à la sécurité, à la qualité de vie de la population et à l'attractivité de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de Mont-Joli joue un rôle central dans l'offre de soins pour l'ensemble du territoire, notamment pour les personnes âgées, les familles et les personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli les fins de semaine suscite des préoccupations dans le milieu quant à l'accessibilité aux services, à leurs conditions d'accès et à l'avenir de l'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations ont été portées à l'attention des élus municipaux du territoire par des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des réductions des heures d'ouverture de l'urgence de Mont-Joli ont déjà été observées, notamment en 2024 et en 2025, et qu'elles avaient suscité des préoccupations dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE ces situations ont mis en lumière l'importance d'assurer une offre de services stable et adaptée aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis souhaite disposer d'un portrait juste, documenté et représentatif de la situation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration avec les partenaires du milieu et la population est essentielle afin de bien comprendre les réalités vécues et d'identifier des pistes de solutions adaptées.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Pascale Geoffroy, appuyé par Mathieu Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Mitis amorce une démarche visant à documenter la situation relative à l'accès aux services de santé de proximité sur son territoire;

QUE cette démarche permette de brosser un portrait représentatif des réalités du milieu, en interpellant les différents partenaires qui se sentent concernés;



QUE les informations recueillies servent à alimenter la préparation d'un mémoire qui sera déposé au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent; et

QUE la MRC de La Mitis souhaite, par cette démarche, contribuer de manière constructive à l'identification de solutions adaptées aux besoins du territoire.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Donné à Mont-Joli, ce 9 avril 2026



M. Bruno Paradis
Préfet



Mme Annick Marquis
Directrice générale et greffière-trésorière

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.

ANNEXE G – PORTRAIT DU TERRITOIRE :

Le document intégral « Portrait MRC de La Mitis » est joint au présent mémoire à titre de document de référence.

ANNEXE H – REVUE DE PRESSE

Date	Média	Titre de l'article	Lien
15 juin 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : un mémoire sera bientôt remis au CISSS	Lien
4 mai 2026	FLO 96.5	Fermeture de l'urgence de Mont-Joli : les aînés se disent en situation de vulnérabilité accrue	Lien
2 mai 2026	Radio-Canada	La réduction des heures à l'urgence de Mont-Joli inquiète des aînés	Lien
28 avril 2026	Le Soir	Mobilisation intersyndicale pour l'urgence de Mont-Joli	Lien
16 avril 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : la population appelée à se prononcer	Lien
3 mars 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : stratégie à peaufiner	Lien
17 février 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : cellule politique mise en place	Lien
16 février 2026	Mon Matane	Diminution des heures à l'urgence de Mont-Joli : La Mitis amorce une mobilisation	Lien
13 février 2026	Radio-Canada	La Mitis se lève pour son urgence	Lien
13 février 2026	Le Soleil	Il n'y aura pas de médecin dépanneur à Mont-Joli	Lien
13 février 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : La Mitis amorce une mobilisation	Lien
12 février 2026	Le Soir	L'utilisation de médecins dépanneurs à Mont-Joli est refusée	Lien
11 février 2026	FLO 96.5	« L'urgence de La Mitis n'est pas admissible au dépannage médical », selon Sonia Bélanger	Lien
26 janvier 2026	Le Soir	Urgence à Mont-Joli : réponse attendue	Lien
18 janvier 2026	Radio-Canada	Fermeture hâtive de l'urgence de Mont-Joli : des élus demandent à la ministre d'agir	Lien
16 janvier 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : Pascal Bérubé écrit à la ministre	Lien
15 janvier 2026	Le Soleil	Il faut un médecin dépanneur à Mont-Joli, plaident des élus	Lien
14 janvier 2026	Le Soir	Urgence de Mont-Joli : besoin de médecins dépanneurs	Lien

13 janvier 2026	TVA Nouvelles	Réduction des heures à l'urgence de Mont-Joli : une coupure temporaire ou un recul permanent?	<u>Lien</u>
7 janvier 2026	Radio-Canada	L'urgence de Mont-Joli fermera plus tôt les samedis et les dimanches	<u>Lien</u>
28 octobre 2025	Le Soir	Mont-Joli : l'urgence encore en péril avec les compressions	<u>Lien</u>
3 avril 2025	TVA Nouvelles	Urgence de Mont-Joli : retour aux heures normales en mai	<u>Lien</u>
3 avril 2025	Radio-Canada	Le CISSS rétablit l'horaire de l'urgence de Mont-Joli	<u>Lien</u>
23 juin 2023	FLO 96.5	L'urgence mineure de l'Hôpital de Mont-Joli fermera à 16 h à compter de samedi les fins de semaine	<u>Lien</u>



1534, boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8
418 775-8445
mrcmitis.ca